

A PRECISER

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
 règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
 règles de prise en compte des absences aux épreuves
 éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
 En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
 autres remarques

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

<p>Validation du Master 1 : Compensation au sein des unités du semestre 1. Pas de compensation entre les semestres 1 et 2. Pour le semestre 2, pas de compensation entre le stage et les autres UE.</p> <p>Remarques : Ce Master est co-accrédité avec Rouen qui ne pratique pas la compensation entre le stage et les autres UE du semestre. Nous pratiquons de même pour une question d'équité entre les étudiants de Caen et de Rouen.</p> <p>Pour les UE "Hygiène et Sécurité" et "Projet tutoré" : l'absence non justifiée à l'élément entraîne un 0 à l'UE.</p> <p>Règles de prise en compte des absences aux épreuves : 1) Contrôle continu Une épreuve de substitution est prévue pour les étudiants dont l'absence à une ou plusieurs épreuves a été justifiée. Les modalités de cette épreuve de substitution peuvent être différentes de l'épreuve initiale. Il n'y aura pas de rattrapage des épreuves de substitution.</p> <p>Les étudiants avec absence non justifiée à un examen auront une note égale à 0.</p> <p>2) Contrôle terminal Les étudiants absents à la session 1 d'un contrôle terminal bénéficieront de la session 2 s'ils n'ont pas validé leur semestre ou année.</p> <p>Les épreuves écrites de session 2 pourront être remplacées par des épreuves orales si les enseignants le souhaitent.</p> <p>Stage : durée de 8 semaines minimum</p>
--

4 CAS POSSIBLES :

Hors ECI

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/ **ECI*** Evaluation continue intégrale

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves

- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre
 Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	$(N1+N2)/2$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	$(N1+N2+N3)/3$	
(2)	$(N1+N2+N3)/3$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	Autre formule à préciser	Soumis à validation de la CFVU